

SCI A L'OMBRE DU CAFEIER
capital social de 1000 €
Siège social : NICE (06300), 5 rue du Maréchal Vauban « Les Portes du Palio »
RCS de Nice 901 716 613

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 15 Avril

À 09h

Les associés de la Société A L'OMBRE DU CAFEIER, dont le siège est à NICE (06300), 5 rue du Maréchal Vauban « Les Portes du Palio », se sont réunis sur convocation de Mr SETITI représentant la SC SETITI BS, Agissant en qualité d'Associée

L'assemblée est présidée par Monsieur SETITI,

Le Président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

SC SETITI BS.....99 Parts

BS INVEST1 Part

Total des parts présentes : cent (100) parts, soit la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

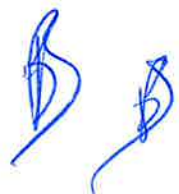
ORDRE DU JOUR

- 1) Suite à la Cession de Parts du 21 Janvier 2026, nomination de Monsieur SETITI Belgacem en qualité de nouveau Gérant en lieu et place de Madame MAZZACORSI Angélique .**
- 2) Transfert du siège social au 11 Rue saint François de Paule 06300 Nice**

RÉSOLUTION N°1

L'assemblée Générale prend acte de la démission de Mme Angélique MAZZACORSI et décide de désigner Mr SETITI Belgacem, né le 10 septembre 1962 à TU-GHARDIAMOU (Tunisie), de nationalité Française, demeurant à Nice 06300- 11 Rue Saint François de Paule , en qualité de nouveau gérant à compter du 21/01/2026. Les statuts seront mis à jour en conséquence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTION N°2

L'assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 5 rue du Maréchal Vauban « Les Portes du Palio », 06300 NICE au 11 rue Saint François de Paule 06300 NICE, à compter du 21/01/2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N°3

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée Générale décide de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à 11 rue Saint François de Paul 06300 NICE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est mise aux voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N°4

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la Loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent PV, qui après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Monsieur SETITI

Déclare accepter ses fonctions de gérants

Pour la SC SETITI BS

Pour BS INVEST

SC SETITI BS

11 Rue Saint-François de Paule

06300 NICE

Tél: 04.92.00.34.44

Siret : 914 777 123 00011